

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

Etat – préfecture des Deux-Sèvres, 4, rue Du Guesclin, BP 522, 79099 NIORT CEDEX

Objet du marché

Constitution du fichier des adresses des électeurs, adressage, mise sous pli, conditionnement et livraison des documents de propagande destinés aux électeurs, colisage et livraison des bulletins de vote aux mairies du département des Deux-Sèvres pour les élections politiques de 2013 à 2016

Lot n° 1

N°:1 Constitution du fichier des adresses des électeurs, adressage, mise sous pli, conditionnement et livraison des documents de propagande destinés aux électeurs du département des Deux-Sèvres pour les élections politiques de 2013 à 2016

Marché à procédure adaptée, passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics (CMP) et sous la forme d'un marché à bons de commande tel que défini à l'article 77 du CMP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juin 2013.

Date du marché
Minimum - Maximum
Imputation
Programme 232 – Action 02

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le préfet des Deux-Sèvres

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code
des Marchés Publics**

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques
11 rue Riffault - 86020 Poitiers cedex

Ordonnateur secondaire

Monsieur le préfet des Deux-Sèvres

Comptable public assignataire

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques
11 rue Riffault - 86020 Poitiers cedex

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Nous soussignés,

Cotraitant 1

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant _____

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant _____

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) n° 79-DRLP-Elections-2013-01, de son annexe et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 44 et 45 du CMP ;

- m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP et conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCP.

- nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :



mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP et conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCP.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Détermination des prix

Les prix sont réputés révisibles. Les stipulations du C.C.A.G. sont seules applicables. Le prix des prestations de l'acte d'engagement sera réactualisé à chaque date anniversaire de la date de prise d'effet du marché, selon la formule :

$$P_n = P_{n-1}(0,15 + 0,8 \text{ ICHTrevTS}_n / \text{ ICHTrevTS}_{n-1} + 0,05 \text{ FSD1}_n / \text{ FSD}_{n-1})$$

où :

- P_n = prix révisé pour la période annuelle n
- P_{n-1} = prix révisé pour la période annuelle $n-1$
- ICHTrevTS_n = dernier indice du coût horaire du travail révisé tous salariés des industries mécaniques et électriques, publié pour la période annuelle n , un mois avant la date anniversaire de notification du marché
- ICHTrevTS_{n-1} = indice définitif du coût horaire du travail révisé tous salariés des industries mécaniques et électriques, applicable au mois de remise des offres s'agissant de la première révision, ou l'indice définitif utilisé pour la précédente révision.
- FSD1_n = dernier indice des fournitures et services divers 1 publié pour la période annuelle n , un mois avant la date anniversaire de notification du marché

- FSDn-1 = indice définitif des fournitures et services divers 1, applicable au mois de remise des offres s'agissant de la première révision, ou l'indice définitif utilisé pour la précédente révision.
- Le coefficient de révision applicable à Pn-1 pour constituer Pn par la formule de révision, est arrondi au millième supérieur.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai/nous pourrons** présenter en nantissement ou céder sera limité au montant maximal de chaque bon de commande diminué, éventuellement, de la part sous-traitée.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE ET DELAIS DE REALISATION

3-1. Durée de validité du marché

Le marché débutera à compter de la notification du marché.

Le marché se terminera à la fin des opérations visées à l'article II-2-2 du CCP.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande.

Les délais de réalisation du marché sont fixés à l'article XII-2 du CCP.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités de règlement sont spécifiées à l'article XI du CCP.

Prestataire unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le numéro :													clé RIB :		
code banque :													code guichet :		

Groupement solidaire

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
clé RIB :	
code guichet :	

Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Prestataire unique

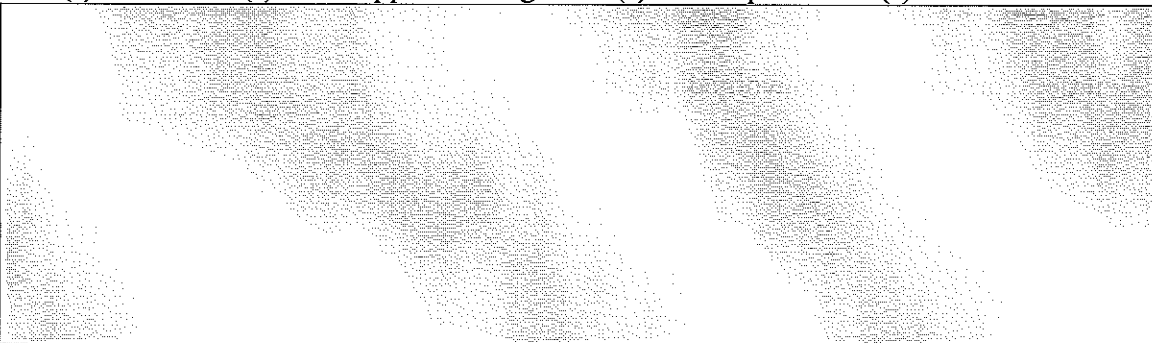
Le prestataire désigné ci-devant :

- refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article IX.1 du CCP.
- ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article IX.1 du CCP.

Groupement solidaire

Les prestataires désignés ci-devant :

- refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article IX.1 du CCP.
- ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article IX.1 du CCP.

Fait en un seul original
à : _____ le : _____
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :


ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

- ANNEXE N°__ A L'ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

Acceptation d'un sous-traitant Agrément de ses conditions de paiement

Marché	
N° du marché :	N° 79-DRLP-Elections-2013-01 (Ligne réservée à l'administration)
Objet :	Constitution du fichier des adresses des électeurs, adressage, de mise sous pli, conditionnement et livraison des documents de propagande destinés aux électeurs, colisage et livraison des bulletins de vote aux mairies du département des Deux-Sèvres pour les élections politiques de 2013 à 2016
Lot :	LOT N°1 : constitution du fichier des adresses des électeurs, adressage, mise sous pli, de conditionnement et livraison des documents de propagande destinés aux électeurs du département des Deux-Sèvres pour les élections politiques de 2013 à 2016
Titulaire :	

Prestations sous-traitées	
Nature :	
Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement :	
Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement :	

Sous-traitant	
Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou Forme juridique de la société :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	
Adresse :	
(Tél.)	

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

- ouvert à l'organisme bancaire :

- à :

- au nom de :

sous le n° :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Clé RIB :

--	--	--	--

code banque :

--	--	--	--	--	--	--	--

code guichet :

--	--	--	--	--	--	--	--

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

--

Date d'établissement des prix :

--

Modalités de variation des prix :

--

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

--

Pièces à remettre systématiquement

- a. Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :
- b. ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- c. ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- d. ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.5221-8, 11, L.8221-1 à 5, L.8231-1, L.8241-1, 2 et L.8251-1 du **code du travail** ;
- e. ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce** ;
- f. ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- g. ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- h. avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- i. être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à 5, L.5212-9 à 11 et L.5214-1 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- j. Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend au représentant du pouvoir adjudicateur l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La PRM mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 Code des Marchés Publics :

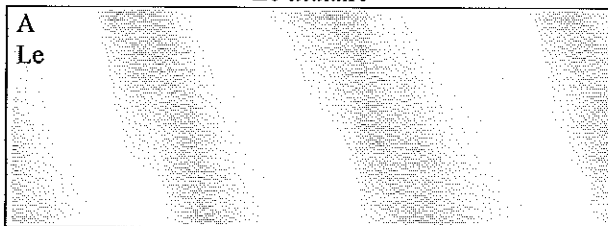
Le directeur régional des finances publiques de Poitou-Charentes - 11 rue Riffault - 86020 POITIERS cedex

Comptable assignataire des paiements :

Le directeur régional des finances publiques de Poitou-Charentes - 11 rue Riffault - 86020 POITIERS cedex

Le titulaire

A
Le



Le mandataire du groupement

A
Le



Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A _____ le _____

Le représentant du pouvoir adjudicateur

